

Branchement au réseau électrique

Le Fief du Massif est desservi par un réseau électrique aérien. Les lignes électriques sont principalement situées derrière les terrains (arrière-lot). Une minorité de terrains est desservi par des lignes électriques situées en avant des terrains (avant-lot). Dans les deux cas le branchement au bâtiment sera souterrain ce qui en fait un réseau aéro-souterrain.

Branchement aéro-souterrain

Voici la représentation du branchement aéro-souterrain

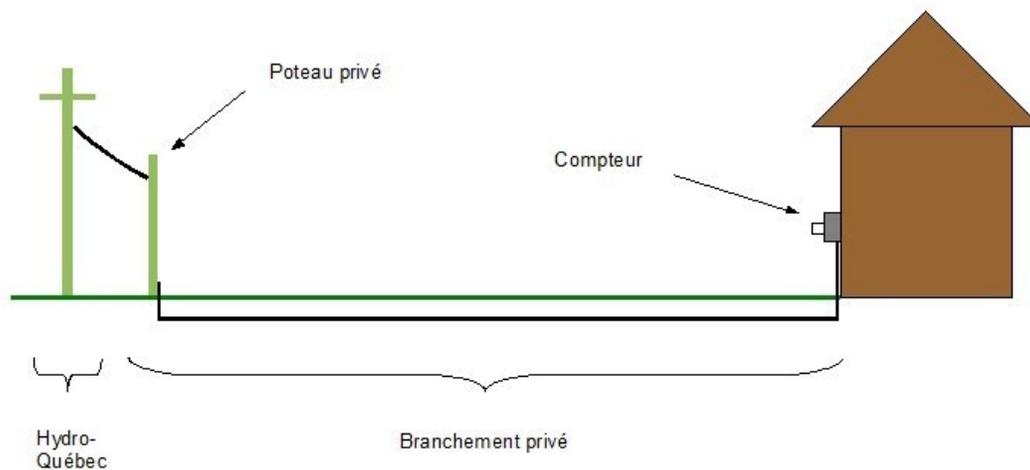


Figure 1 - Branchement aéro-souterrain

Un fil aérien relie la ligne électrique d'Hydro-Québec à un poteau privé. Hydro-Québec exige que le poteau soit de CLASSE 7 ou mieux. Un fil souterrain part du poteau privé pour se rendre au compteur électrique situé sur le bâtiment.

Emplacement des composantes

Le compteur électrique doit être placé sur le bâtiment de façon à être facilement accessible en toutes saisons.

Hydro-Québec prédétermine les branchements pour chacun des terrains. Veuillez contacter Francis Larochelle (francisl@videotron.ca) pour savoir quel poteau d'Hydro-Québec sera utilisé pour votre branchement.

Le poteau privé doit être placé sur la ligne de lot à la limite de la servitude d'Hydro-Québec. Dans le cas de terrains desservis par une ligne arrière lot (figure 2), il peut y avoir deux branchements par poteau privés.

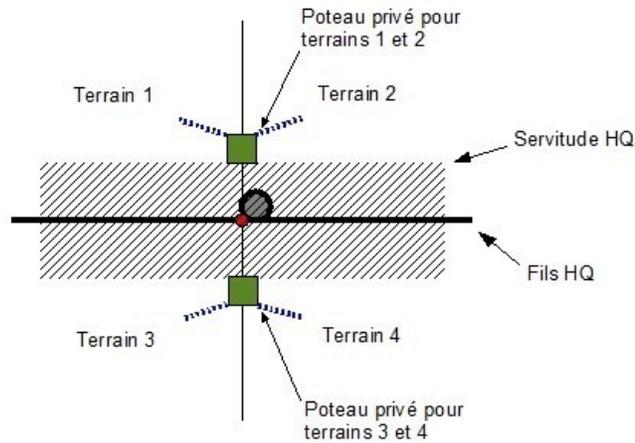


Figure 2 - Emplacement des poteaux privés pour une ligne arrière-lot

Les lignes avant-lots doivent généralement desservir des terrains des deux côtés de la rue. Il peut donc y avoir jusqu'à 4 branchements par poteau privé (figure 3)

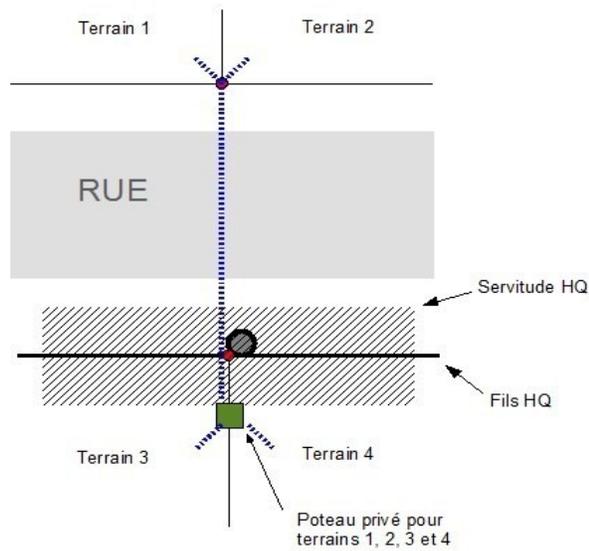


Figure 3 - Emplacement des poteaux privés pour les lignes avant-lots.

Plusieurs terrains sont desservis par une ligne électrique qui se termine du côté opposé de la rue. Dans ce cas le poteau privé est placé à l'emprise de la rue et il sert à desservir quatre terrains du côté opposé de la rue (figure 4). Ce poteau privé sert exclusivement à brancher les terrains du côté opposé de la rue. Sans notre exemple, les terrains 5 et 6 sont desservis par une ligne arrière-lot et doivent donc se brancher selon la figure 2.

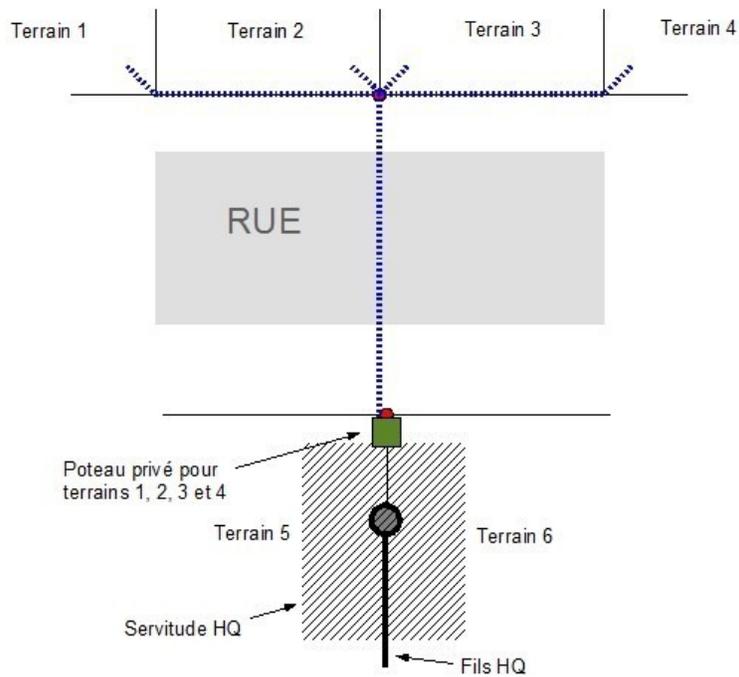


Figure 4 - Emplacement des poteaux privés pour un branchement à une ligne qui se termine à la rue

Veuillez contacter Francis Larochelle (francisl@videotron.ca) si vous avez des questions.